



UNIVERSITÉ DU VIN

N° déclaration d'existence : 82 26 000 12 26

Date :	25 Avril 2023
Coût TTC :	276 €uros TTC
Coût HT :	230 €uros HT
Durée :	7 heures
Coût Heure/Stagiaire :	32,86 €uros HT
Effectif minimum :	8
Effectif maximum :	30

COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DES BAUX RURAUX EN VITICULTURE

Public concerné :

► Les exploitants et chefs d'entreprise, le personnel commercial ou administratif des entreprises du secteur (caves particulières, caves coopératives, négoce, distribution...), le personnel des organisations professionnelles du secteur, les cabinets d'expertise comptable, les personnes en reconversion professionnelle dans la filière.

Pré-requis :

► Aucun

Objectifs du stage :

► Analyser les avantages et les inconvénients des différents types de société sur le plan économique, fiscal et social
► Analyser et évaluer les enjeux et les conditions de mise en place des différents baux ruraux

Moyens pédagogiques :

► Exposés théoriques - Documents pédagogiques – Diaporama

Moyens d'encadrement

► L'Université du Vin assure l'encadrement technique de la formation et garantit le choix de l'intervenant spécialisé sur le sujet traité.

Modalités d'évaluation à l'issue de la formation :

► Chaque participant est consulté quant aux notions acquises et leur application possible dans le travail
► Une synthèse de l'évaluation des acquisitions est réalisée soit oralement lors d'un échange intervenant / stagiaires soit sous forme de questionnaire écrit individuel en vue de la validation de l'apprentissage.
► Remise aux stagiaires d'un questionnaire de satisfaction en fin de formation.

A l'issue de la formation :

► Remise au stagiaire d'une attestation de formation.

Modalités pratiques :

► **Lieu des cours :** Université du Vin à Suze la Rousse.

► **Accessibilité :** L'accessibilité des locaux et de la formation possible pour les personnes en situation de handicap. L'équipe de l'Université du Vin se tient à votre disposition, en amont de la formation, pour mettre en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires.

► **Délai d'accès :** Etude des dossiers par l'organisme de formation et acceptation dans la limite du nombre de participants maximum prévu et des prérequis éventuels. L'Université du Vin se réserve le droit d'accepter les candidatures jusqu'à la veille de la formation et sous réserve d'une solution de financement assurée et justifiée.



UNIVERSITÉ DU VIN

Programme

Les baux ruraux

Le foncier :

L'exploitant propriétaire ou locataire de son foncier

L'acquisition du foncier par mutation à titre gratuit : donation ou succession

L'acquisition du foncier par mutation à titre onéreux : vente ou apport

Les baux ruraux :

Les caractéristiques du fermage

Les baux « particuliers » : Le métayage, les baux à long terme, le bail emphytéotique, le bail à complant